

## ***10 principes pour clarifier l'organisation territoriale française***

**Le député Didier QUENTIN a présenté, au nom de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, un rapport sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, pour réduire l'empilement actuel de niveaux (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, pays, départements, régions...).**

**L'objectif principal est d'ADMINISTRER MIEUX POUR MOINS CHER.**

**Le rapport QUENTIN a regroupé ces propositions autour de 10 principes visant à simplifier l'organisation territoriale française.**

### **Principe n° 1 : La fin de la dérive des financements croisés**

Pour que chaque citoyen puisse identifier la collectivité responsable et, afin de réduire les financements croisés, prévoir qu'un seul niveau de collectivités locales peut participer au financement d'un projet conduit par une autre collectivité.

### **Principe n° 2 : Spécialiser l'action des collectivités**

Attribuer 80 % des compétences des collectivités exclusivement à un niveau de collectivités.

### **Principe n° 3 : Tenir compte des réalités locales**

Permettre à une collectivité attributaire d'une compétence exclusive de la déléguer entièrement à un autre échelon territorial.

### **Principe n° 4 : Réduire le nombre de collectivités**

Inciter financièrement les collectivités territoriales à se regrouper volontairement.

### **Principes n° 5 et 6 : Pour les régions : s'étendre géographiquement ou fusionner avec les conseils généraux, dans un délai à fixer**

### **Principe n° 7 : Permettre la création de métropoles en fusionnant conseil général et intercommunalité**

### **Principe n° 8 : Achever l'intercommunalité**

### **Principe n° 9 : Supprimer les pays**

### **Principe n° 10 : Permettre la création d'une collectivité unique intercommunalité communes**

---